



>> C'EST QUOI ?

Une carte délivrée gratuitement par la Ville de Béthune aux 3-25 ans qui habitent Béthune.

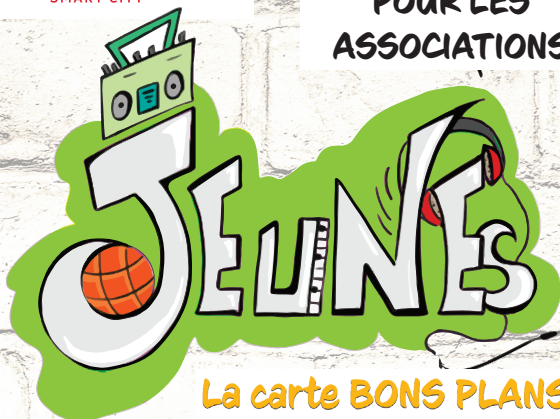
>> À QUOI SERT-ELLE ?

Elle offre un max d'avantages :

- 20€ offerts par la Ville de Béthune pour l'adhésion à une association béthunoise de sport ou de loisirs (conventionnée)
- Abonnement gratuit aux médiathèques
- Tarif jeune pour la saison 2022 / 2023 au Théâtre municipal
- Tarif préférentiel pour l'année scolaire 2022 / 2023 à l'école de dessin
- Réductions dans certains magasins de sport et de loisirs à Béthune
- Tarif préférentiel à 5€ au cinéma « Étoile Cinémas » de Béthune (hors majoration 3D)

>> COMMENT L'OBTENIR ?

1. Je me rends à l'espace Famille des Guichets Uniques (Hôtel de Ville ou Centre Administratif) ou au Point Information Jeunesse (médiathèque E. Wiesel) dès le 1^{er} juin 2022.
2. Je présente ma carte d'identité (ou mon livret de famille) et un justificatif de domicile
3. Je souris sur place pour la photo, et c'est bon !



>> C'EST QUOI ?

Une carte délivrée gratuitement par la Ville de Béthune aux 3-25 ans qui habitent Béthune.

>> QUEL AVANTAGE POUR LES ASSOCIATIONS ?

Pour chaque détenteur du Pass' Jeunes, la Ville de Béthune finance 20€ sur le montant de l'adhésion à une association éligible au Pass' Jeunes.

>> QUELLES ASSOCIATIONS SONT ÉLIGIBLES ?

3 conditions :

- Être une association de Béthune
- Proposer des activités de sports et/ou de loisirs (avec licence ou cotisation)
- Avoir signé la convention Pass' Jeunes avec la Ville

>> COMMENT ÇA MARCHE POUR LES ASSOCIATIONS ?

1. J'adhère au dispositif Pass' Jeunes par le biais d'une convention avec la Ville.
2. Le bénéficiaire me donne sa carte et je déduis 20€ des frais d'adhésion.
3. Je transmets au service Enfance-Jeunesse de la Ville de Béthune un état contradictoire accompagné des cartes.
4. La Ville me rembourse par subvention exceptionnelle.